Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Pour tout complément d'information : **Relations avec les investisseurs**

416 947-1212

AGNICO EAGLE ANNONCE L'ACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES DE PRISM RESOURCES INC.

Toronto (28 février 2024) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui avoir fait l'acquisition de 5 750 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Prism Resources Inc. (« Prism ») de Trevali Mining Corporation au prix d'environ 0,0174 $ CA par action ordinaire pour une contrepartie totale de 100 000 $ CA (la « transaction »), conformément à une convention d'achat d'actions datée du 13 février 2024 (la « convention d'achat d'actions ») entre Agnico Eagle et FTI Consulting Canada Inc., en sa qualité de contrôleur de Prism désigné par le tribunal.

Prism détient une redevance de 7,5 % sur la participation au bénéfice net touchant les concessions minières d'Aurora et de Sunday Lake (les « concessions minières »). Les concessions minières font partie de la propriété de la mine de Detour Lake d'Agnico Eagle, y compris la zone 58N et d'autres cibles prospectives d'un point de vue géologique.

Agnico Eagle acquiert les actions ordinaires à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions additionnelles ou d'autres titres de Prism, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Prism qu'elle détient à ce moment.

Avant de conclure la convention d'achat d'actions, Agnico Eagle ne détenait pas d'actions ordinaires. À la suite de la transaction, Agnico Eagle détenait 5 750 000 actions ordinaires, ce qui représente environ 11,07 % des actions émises et en circulation avant dilution.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Relations avec les investisseurs
Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7

Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Prism est situé au 1055, rue West Georgia, bureau 1500, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan, et le troisième producteur aurifère en importance dans le monde qui produit des métaux précieux extraits d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle possède un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnue mondialement pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de premier plan. Fondée en 1957, la Société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour en savoir plus sur Agnico Eagle, veuillez communiquer avec le service Relations avec les investisseurs à l'adresse investor.relations@agnicoeagle.com ou composez le 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 28 février 2024. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à l'acquisition ou à la cession par Agnico Eagle de titres de Prism à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et à des incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.